Gestion Sinomonde inc. (Montréal)

Le Syndicat des travailleuses et travailleurs du Holiday Inn Select Sinomonde CSN

- Secteur d'activité de l'employeur: hébergement et restauration
- Nombre de salariés de l'unité de négociation: (108) 134
- Répartition des salariés selon le sexe: femmes: 53; hommes: 81
- Statut de la convention: renouvellement
- Catégorie de personnel: services et bureau
- Échéance de la convention précédente: 30 juin 2012
- Échéance de la présente convention: 30 juin 2016
- Date de signature: 26 septembre 2012
- Durée de la semaine normale de travail: 8 heures/jour, 40 heures/sem.

Salaires

1. Serveur et serveur-barman

1er juillet 2012 1er juillet 2013 1er juillet 2014 1er juillet 2015

/heure	/heure	/heure	/heure
14,12 \$	14,40 \$	14,69 \$	14,98 \$
(13,84 \$)			

2. Préposé à l'entretien ménager, préposé à la buanderie et autres fonctions. 50 salariés

1er juillet 2012 1er juillet 2013 1er juillet 2014 1er juillet 2015

/heure	/heure	/heure	/heure
17,82 \$	18,18 \$	18,54 \$	18,91 \$
(17 47 \$)			

3. Premier cuisinier

1er juillet 2012 1er juillet 2013 1er juillet 2014 1er juillet 2015

/heure	/heure	/heure	/heure
24,27 \$	24,75 \$	25,25 \$	25,75 \$
(23,79 \$)			

N. B. — Le nouveau salarié reçoit 90 % du taux normal de sa fonction et, après sa période d'essai, il reçoit le plein taux.

Augmentation générale

1er juillet 2012 1er juillet 2013 1er juillet 2014 1er juillet 2015

2 %	2 %	2 %	2 %

N. B. – Le nombre de salariés, la répartition selon le sexe et le taux modal sont basés sur les données de la convention collective précédente.

Rétroactivité

Le salarié a droit à la rétroactivité des salaires pour la période du 1^{er} juillet au 26 septembre 2012. Ce montant est versé au salarié dans les 30 jours suivant le 26 septembre 2012.

Primes

Nuit:

1 \$/heure – préposé à la sécurité qui est appelé à travailler entre 23 h et 8 h

0,75 \$/heure – salarié qui est appelé à travailler entre 23 h et 6 h, à l'exception du nettoyeur de nuit

Frais de consigne: 3 \$/client — chasseur portier

Livraison spéciale

- 1,50 \$/livraison à la chambre pour toute livraison d'enveloppes, de journaux de congrès, de courrier, etc.
- 1,80 \$/livraison à la chambre pour toute livraison d'un paquet ou d'une boîte

Chasseur portier: 2,50 \$/valise à l'arrivée et au départ de tout groupe sous contrat

Pourboires

- 1,50 \$/livraison salarié qui effectue le service pour une réception, aux frais de l'hôtel, ou qui doit livrer des cadeaux aux chambres entre 23 h et 8 h, cette prime s'applique pour la livraison de COT préposé à la sécurité
- 15 % de la facture réservation préalable dans un restaurant pour un groupe de 10 personnes et plus
- 15 % de la facture totale dans un restaurant à l'occasion des fêtes de Noël, la veille du jour de l'An, le jour de l'An, la Saint-Valentin, Pâques, la fête des Mères et toute occasion pour laquelle un menu spécial est fait, y compris un brunch
- 15 % de frais de service salarié du service aux chambres

SERVICE DES BANQUETS

Frais de service

- 15 % sur la nourriture et le vin, incluant le champagne capitaine polyvalent et serveur
- 15 % sur le total des ventes de son bar barman
- 15 % salarié affecté au service de la table des douceurs capitaine polyvalent et serveur
- 15 % des frais de service calculés sur le prix dans certains cas
- 1 % de pourboire pour le montage des pauses-café équipier

Frais de débouchage

- 5,00 \$ bouteille de vin
- 7,50 \$ bouteille de champagne
- 10,00 \$ bouteille de champagne magnum
- 15 % du prix de vente habituel par l'hôtel autres

Allocations

Uniformes: fournis, entretenus et remplacés par l'employeur selon les modalités prévues

Vêtements ou équipement de sécurité: fournis et entretenus par l'employeur lorsque c'est requis

Souliers de sécurité: 1 paire/année, maximum de 85 \$/ année salarié à plein temps à la division de la sécurité, de l'entretien technique et au département de la cuisine ainsi que les équipiers, les préposés à l'entretien des locaux, les nettoyeurs, les chasseurs, les capitaines et les serveurs au département des banquets

Couvre-chaussures: maximum de 25 \$/hiver - chasseur

- Jours fériés payés
 - 10 jours/année
- Congés mobiles
 - 2 jours/année

Information sur le travail

Congés annuels payés

Années de service	Durée	Indemnité
1 an	2 sem.	4 %
3 ans	3 sem.	6 %
7 ans	4 sem.	8 %
14 ans	5 sem.	10 %
22 ans	6 sem.	12 %

Droits parentaux

1. Congé de maternité

La salariée a droit à un congé de maternité sans solde et elle peut cesser de travailler en tout temps au cours de sa grossesse sur recommandation de son médecin. Dans tous les cas, elle quitte son travail au plus tard 2 semaines avant la date prévue de l'accouchement. Elle doit revenir au travail dans les 18 semaines qui suivent la date du début du congé de maternité.

2. Congé de naissance

5 jours, dont 2 sont payés.

3. Congé d'adoption

5 jours, dont 2 sont payés.

• Avantages sociaux

Assurance groupe

Le régime existant est maintenu en vigueur.

Prime: payée dans une proportion de 60 % par l'employeur et 40 % par le syndicat

1. Congés de maladie

Au 1^{er} janvier de chaque année, le salarié à plein temps qui a 1 an de service continu a droit à un crédit de 8 jours de congé de maladie.

Les jours non utilisés au 15 décembre de chaque année sont payés au plus tard à la dernière paie qui précède le 31 décembre.

2. Régime de retraite

Cotisation: l'employeur verse une contribution égale à celle du salarié jusqu'à concurrence d'un maximum de (6 %) 7 %, 7,5 % à partir du 30 juin 2013 et 8 % à partir du 30 juin 2014, du salaire pour les heures travaillées par chaque salarié à plein temps qui a 6 mois de service continu.

Lorsque le salarié âgé de 50 ans et plus choisit, à sa date d'anniversaire, de contribuer au REER pour une somme qui équivaut à 7 % et plus des heures travaillées, l'employeur s'engage à contribuer 2 % supplémentaires.

2 Information sur le travail